

1er juin 2017

Le mot du jeudi en PDF , [C'EST ICI !](#)

Protection de l'enfance

350 à 400 salarié·e·s sur le carreau ?



Les salarié·e·s du secteur privé et public sont fortement mobilisé·e·s dans le Maine-et-Loire pour s'opposer à la décision irresponsable du Conseil Départemental de mettre en concurrence les établissements de la protection de l'enfance par le recours à des appels à projets qui ne sont que des appels d'offres déguisés.

C'est un choix clair d'aller vers des associations qui ont une assise financière suffisante pour brader les prix et par conséquent recruter à moindre coût, avec une baisse vraisemblable de la qualification des

professionnel·le·s et en dehors des conventions collectives nationales.

Les conséquences vont être désastreuses pour un bon nombre de salarié·e·s du secteur. Les associations en place et présentes de longue date sur le secteur vont fermer ou au minimum se voir amputées d'une grosse partie de leurs attributions avec une destruction d'emploi sans précédent.

Aujourd'hui, suite aux résultats des appels à projets, 350 à 400 emplois sont menacés et la qualité comme l'éthique du travail social sont remises en cause.

La mobilisations des professionnel·le·s du secteur est sans précédent, passant de 700 à plus de 900 manifestant·e·s dans les rues d'Angers pour dire leur refus de ces appels à projets. Et c'est pas fini!

Le Maine-et-Loire fait office de laboratoire en la matière et que les autres départements regardent avec attention ce qui se passe chez nous.

C'est pourquoi, SUD Éducation appelle l'ensemble des personnels de l'éducation à participer à la manifestation du 12 juin à Angers. Solidaires dont est membre SUD Éducation déposera un préavis de grève couvrant les personnels.

LUNDI 12 JUIN

Rassemblement à 12h Place du Ralliement

Accueil-concerts de soutien-Prises de parole

Départ manifestation 14h

Restauration possible

Précarité

FIN des Emplois Vie scolaire...retour au chômage !



Intersyndicale contre la précarité



dans l'Éducation

Le jeudi 11 mai dernier, l'administration nous annonçait officiellement que les contrats des EVS-D (ou AAD : Aide à la Direction) ne seraient plus renouvelés à partir de septembre 2017.

L'administration s'était néanmoins engagée à proposer prioritairement à ces personnels des missions d'AVS (déjà notifiées dans leur contrat, EVS-H)

Pourtant plusieurs personnels EVS en fin de contrat nous ont contactés pour nous alerter : aucune proposition ne leur est faite, ils ne sont pas prioritaires et sont par conséquent priés d'aller pointer à Pôle Emploi !

L'administration s'est défendue en expliquant que les EVS en fin de contrat n'étaient pas prioritaires sur les AVS qui se retrouveraient sans accompagnement d'élève à la rentrée de septembre. Mais ce que l'administration ne dit pas, c'est qu'elle recrute en ce moment même de nouveaux AVS !

NON au « licenciement » des EVS
RASSEMBLEMENT mercredi 14 juin à 15h
devant la Direction Académique du 49
(15 bis rue Dupetit Thouars)

Nous demanderons à la direction académique :

- le maintien des EVS sur leur mission EVS-H jusqu'à la fin de leurs possibilités de renouvellement ;
- la fin du travail à temps partiel imposé : 30h minimum pour les AVS, EVS et AESH qui le souhaitent.

Continuons à faire signer la pétition « STOP à la précarité » !

Le tract d'appel : www.sudeducation49.org/IMG/pdf/appel_14_juin_2017.pdf

Mail : intersyndicaleprecarite.educ49@gmail.com

Blog : <http://precarite-education-49.blogspot.fr/>

Numérique : l'école en marchand

GAFAM mes données personnelles

Le 16 mai dernier le café pédagogique publiait un courrier du Directeur du numérique pour l'éducation, Mathieu Jeandron, invitant les responsables académiques à fournir aux GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) les annuaires des établissements. En clair, il s'agit de fournir l'identité des élèves en lien avec leurs classes et établissements à des entreprises dont le moteur est le traçage des client-e-s et qui font de l'analyse des mégadonnées une priorité dans le but de prédire les comportements des consommateurs-trices. L'utilisation des « big data » est un enjeu majeur pour ces entreprises qui rêvent de faire du profilage



marchand, à l'instar des policier-e-s dans les séries télévisées ou de la Stasi... Mais là, c'est la vraie vie et même la CNIL trouve que la couleuvre est un peu grosse. Mathieu Jeandron, explique, main sur le cœur, que « on est protégé vis à vis des GAFAM quand on crée un compte sous le régime éducation. Celui qui crée le compte signe un contrat explicite qui est protecteur. » Le geek du ministère insiste même sur le fait que si la déclaration à la CNIL est faite, « il n'est alors pas nécessaire d'utiliser des pseudonymes pour les utilisateurs-trices : leur login peut tout à fait comporter leur nom et leur prénom afin de faciliter les usages pédagogiques (comme dans l'utilisation des ENT) ». Prudent (?!), il précise « en

terme de communication que ce soit au niveau du CA, envers les parents et les enseignant-e-s, envers les élèves et les collectivités : il faudra toujours préciser qu'il s'agit de services professionnels, administrés par l'établissement/le rectorat et pour lesquels les fournisseurs sont des sous-traitants. » À moins que ce soit le contraire et que par le biais de services « éducatifs », les GAFAM sous-traitent la collecte de données à caractère personnel à l'Éducation Nationale !

La volonté de livrer en pâture aux GAFAM les données personnelles des élèves n'est pas neuve et devait se faire sous couvert d'une charte conclue entre le MEN et les GAFAM. Charte qui n'existe toujours pas ! La CNIL, elle, considère que, compte tenu de la sensibilité des données en jeu, cette charte devrait se traduire par un encadrement juridique contraignant tant en ce qui concerne la non utilisation des données scolaires à des fins commerciales, l'hébergement de ces données en France ou en Europe ou encore l'obligation de prendre des mesures de sécurité conformes aux normes en vigueur. La marche d'après, ce sera de fournir aux GAFAM ou au MEDEF les LSUN des élèves. Une déclaration à la CNIL devrait suffire !

Rappelons que depuis des années se développent des outils libres à but non-lucratif qui bien souvent rendent les mêmes services sans les inconvénients. C'est l'une des raisons d'être de FRAMASOFT par exemple...

Heureusement que ce n'est pas le MEN qui gère la restauration scolaire parce qu'il n'y a pas de blocage juridique de principe à ce que les établissements sous-traitent la fourniture des repas à Mc Do pass'qu'il propose des compotes à boire bio dans les menus kids !

- 5 bonnes raisons d'adhérer à SUD Éducation : <http://www.sudeducation.org/Face-aux-attaques-renforcons-le.html>
- le bulletin d'adhésion : [ICI!](#)